

## Point de situation sur les Citoyens français itinérants q occupent le Parc du Pigeonnier

**Dimanche 30 juillet 2023 peu avant 17h00**, 200 véhicules de « Citoyens Français Itinérants » ont occupé par une intrusion illégale, le Parc du Pigeonnier au Perget. Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale ont été immédiatement mobilisés mais n'ont pu empêcher cette installation. Les services de la Préfecture de Haute-Garonne ont immédiatement été saisis par la Police nationale.

A la demande de Mme le Maire, une procédure judiciaire a été immédiatement engagée par la Ville de Colomiers pour demander l'expulsion du site communal suivie d'un dépôt de plainte pour dégradation du site dès lundi 31.07.2023 matin, et les services de Police Nationale et de Police Municipale ont renforcé leurs patrouilles dans le secteur.

Les services de la Cohésion sociale de Toulouse Métropole ont été avisés de cette intrusion illégale et un courrier a également été adressé par Mme le Maire au Préfet de Haute-Garonne pour l'alerter sur les conséquences éventuelles des branchements illicites à l'eau et à l'électricité, et sur les risques de noyades dans ce site. Toujours à la demande de Mme le Maire, un médiateur a été diligenté par les services de la Préfecture de Haute-Garonne mercredi 02.08.2023. Il a vocation à inspecter le site chaque jour et à faire respecter les règles d'usage élémentaires, jusqu'au départ des occupants.

Mme le Maire a suivi cette situation quotidiennement, en lien avec les services municipaux, métropolitains et préfectoraux, afin que tout soit administré dans la légalité et avec discernement. De plus, une écoute et un accompagnement des riverains a été mis en œuvre via le médiateur, et une information a été diffusée par la Ville aux Columérin-e-s et au Comité de Quartier concerné.

Par ailleurs, plusieurs mesures permettent de limiter les impacts sanitaires et environnementaux sur cette zone, non prévue pour un tel accueil :

- Afin de **limiter les dépôts sauvages** y compris dans le petit lac, les services de Toulouse-Métropole ont déposé des containers qui sont relevés à fréquence quotidienne, à titre exceptionnel et ce afin d'éviter des nuisances d'insalubrité aux plus proches riverains.
- **L'accès à l'eau potable** a été autorisé en conformité avec la directive européenne du 16 décembre 2020 qui précise que « l'accès à l'eau potable pour toutes et tous, y compris pour les

habitants des bidonvilles, qu'ils soient sédentaires ou non" doit être garanti. Une fuite sur le domaine public a été réparée par les services de Toulouse Métropole.

- **En matière d'hygiène**, l'accès aux toilettes publiques de cet espace vert public a été mise en place et imposé aux occupants du campement par le médiateur. Un nettoyage est pour cela assuré deux fois par jour, à titre exceptionnel, pour limiter les déjections près des habitations.

**Jeudi 3 août**, l'ordonnance ordonnant l'expulsion des occupants sans titre sur la Commune de Colomiers a été signée par le président du Tribunal judiciaire de Toulouse. La commune sollicite donc sa mise en œuvre par les services de l'Etat en faisant appel, si nécessaire, à la force publique à défaut d'évacuation sous 48h après notification aux intéressés par l'huissier mandaté.

*« Je reste très mobilisée et j'œuvre sans relâche, avec la municipalité et l'ensemble des services de la Ville, dans le cadre de mes compétences et dans le respect de la loi, auprès notamment des services de l'Etat, pour que le site du Perget retrouve dans les plus brefs délais sa vocation de lieu de loisir et de sport-santé et que les riverains puissent à nouveau profiter de la période estivale en toute quiétude »* a déclaré Karine Travail-Michelet, Maire de Colomiers-Vice-Présidente de Toulouse Métropole.

## **VOS CONTACTS**

**Dimitri Foltran**

Direction de la communication

05 61 15 24 42